Plus d'informations sur le site des S.A.G.E. de l'Orne et de la Seulles
http://www.sage-orne-seulles.fr

N°13 / JANVIER 2012

la lettre des S.A.G.E

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

S.A.G.E. ORNE AMONT - S.A.G.E. ORNE MOYENNE - S.A.G.E. ORNE AVAL-SEULLES

Des enjeux à la stratégie, de l'approbation à l'action

Cours de l'Orne au Val de Viard (14) © IIBO

Dans ce numéro :

- Penser la gestion de l'eau de demain : prospective et scénarios 2
- Une enquête publique pour que chacun apporte sa pierre à l'édifice 3
- Demain à la Une 4
- S.A.G.E. Orne amont 5
- S.A.G.E. Orne moyenne 7
- S.A.G.E. Orne aval-Seulles 9

2012, une année de transition

L'année 2011 a été particulièrement importante pour les Commission Locales de l'Eau (C.L.E.) des bassins versants de l'Orne et de la Seulles.

• **La C.L.E. du S.A.G.E. Orne amont a défini les enjeux de son territoire** suite à un diagnostic partagé par les acteurs locaux. Forts d'une perception commune des problématiques posées par l'amont du bassin de l'Orne, les membres de la C.L.E. sont prêts à chercher ensemble les solutions pour améliorer l'eau, les milieux et satisfaire les usages.

• **À l'aval du barrage de Rabodanges**, les projets de S.A.G.E. Orne moyenne et Orne aval - Seulles ont été approuvés par leur C.L.E.. Ils ont fait l'objet d'une vaste consultation de l'avis des assemblées publics locales. L'occasion pour les membres de C.L.E. d'élargir le cercle de concertation et de tester l'acception des S.A.G.E. par les maîtres d'ouvrage et gestionnaires publiques de l'eau.

Les 3 C.L.E. préparent l'avenir, car l'approbation du S.A.G.E. n'est pas un préalable requis pour l'engagement d'actions concrètes. En 2011, les C.L.E. ont anticipé la mise en œuvre opérationnelle des S.A.G.E. en mobilisant leur structure porteuse sur 2 projets opérationnels :

- **Un Programme d'Actions de Prévention des Inondations** (PAPI) a été finalisé suite à un appel à projet animé sur les territoires des 3 S.A.G.E. par l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne. Il fédère 29 maîtres d'ouvrages. Sans anticiper sa labellisation par le ministère en charge de l'Environnement, le P.A.P.I. devrait mobiliser des subventions sur les bassins de l'Orne et de la Seulles.

- **Les responsables de la baignade et les usagers des gisements coquilliers** (pêcheurs à pieds, conchyliculteurs) du littoral du S.A.G.E Orne aval - Seulles disposent désormais de profils de vulnérabilité pour prévenir les risques sanitaires auxquels peuvent être exposées ces activités.

Alors que la C.L.E. Orne amont s'apprête à engager en 2012 les analyses et réflexions pour choisir la stratégie de ce schéma, les C.L.E. de l'aval, sans attendre la publication des S.A.G.E., devront repenser l'organisation, la concertation et le pilotage des schémas à mettre en oeuvre.

Les actions de protection et de restauration portées par les maîtres d'ouvrage locaux pourront faire l'objet sous certaines conditions d'un contrat global de financement pluriannuel, quelque soit l'état d'avancement des S.A.G.E. Reste désormais à identifier les volontés et convaincre d'agir !

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE DU BASSIN DE L'ORNE
La gestion concertée de l'eau

S.A.G.E. Orne amont et connaissance

Penser la gestion de l'eau de demain : prospective et scénarios

Après avoir établi et approuvé les enjeux actuels du territoire du S.A.G.E. en 2010, la Commission Locale de l'Eau engage en 2012 un grand chantier stratégique pour l'avenir : quelles seront les évolutions de ces enjeux en 2027 ? Quels moyens mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs de demain ? Autant de questions auxquelles il faudra apporter des réponses pour bâtir la stratégie de leur S.A.G.E.

À partir de 2012, la C.L.E. engagera un grand chantier stratégique pour l'avenir de l'Orne amont. La réflexion à conduire est complexe et repose sur un jeu de questions diversifiées.

Il s'agira pour les membres de C.L.E. :

- d'analyser et de comprendre les tendances d'évolution des usages et des paramètres qui influencent la gestion de l'eau : quelles évolutions tendancielles des usages, des pressions sur les ressources et les milieux aquatiques, des politiques publiques de protection, etc.?
- de s'interroger, compte tenu des tendances d'évolutions des pressions, sur la capacité des politiques publiques prévues à répondre aux enjeux identifiés en 2010 : seront-ils maintenus, renforcés ou auront-ils disparus en 2027 ? Pour quelles raisons ?
- d'envisager les moyens nécessaires et les conditions de leur mobilisation pour atteindre les objectifs fixés ;
- de planifier au mieux l'action des politiques publiques locales dans le S.A.G.E. : sur quels leviers d'intervention agir, sur la base du volontariat ou d'une action réglementaire renforcée, pour quels résultats et à quelle échéance ?

En 2012, la Commission Locale de l'Eau travaillera donc sur différents scénarios de développement de son territoire et le devenir de ses ressources. Ces scénarios seront établis sur la base d'un scénario tendanciel correspondant à une projection de l'état de la ressource en 2027 sans SAGE, compte tenu des politiques de gestion actuelles.

Le contenu de ces scénarios sera défini par la C.L.E. avec l'appui d'experts si besoin. Il s'agit d'une démarche réglementaire tenant compte des enjeux socio économiques nationaux et internationaux. L'enjeu majeur de cette phase réside dans la prise de conscience par la C.L.E. des forces motrices qui vont façonner les évolutions du territoire et de ses ressources dans les décennies à venir.

Un appui technique

pour achever le projet de S.A.G.E. Orne amont

A la demande de la C.L.E., l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne renforcera l'assistance technique dans l'élaboration, la rédaction des documents de référence du S.A.G.E.. Pour cela, elle financera jusqu'en 2015 l'appui d'un bureau d'étude pour élaborer les scénarios, formaliser la stratégie et rédiger le projet de schéma.

Connaître et comprendre

Définir l'état hydro morphologique des cours d'eau

L'état physique et l'hydrologie (ou hydromorphologie) sont essentiels pour décrire l'état écologique des rivières. Avec la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, la connaissance de l'état physico chimique de l'eau n'est plus suffisante pour établir des orientations de gestion ou un programme de restauration de la qualité et de la biodiversité des milieux aquatiques. Cette discipline complexe mobilise des compétences scientifiques diversifiées comme la géographie physique, la sédimentologie, la géologie, l'hydraulique, l'hydrologie, l'écologie. Aussi pour asseoir son diagnostic de territoire, la Commission Locale de l'Eau a engagé en avril 2011 une étude pour caractériser l'état physique des cours d'eau du territoire du S.A.G.E., financée par l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne avec le concours de l'Agence de l'Eau et de la Région Basse-Normandie. Le bureau d'étude SCE Environnement apporte sa capacité d'expertise sous une forme adaptée et accompagne l'instance pour comprendre et intégrer cet aspect technique de haut niveau à son analyse globale. Une phase de prospection de terrain est en cours sur environ 120 kilomètres de cours d'eau retenus comme prioritaires par le comité de pilotage de l'étude. La restitution des enseignements de cette phase est prévue en décembre 2011.

Prospections de terrain

La Maire	16 km
Le Don	30 km
Ruisseau du Varreau	4 km
L'Orne supérieur	20 km
L'Ure	30 km
La Dieuge	15 km

S.A.G.E. Orne moyenne et Orne aval - Seulles et concertation

Une enquête publique pour que chacun apporte sa pierre à l'édifice

Du 1er avril au 31 juillet 2011, les assemblées publiques du territoire ont pu exprimer leur avis argumenté sur l'intérêt et l'incidence des deux projets de S.A.G.E. Orne moyenne et Orne aval - Seulles validés par leur Commission Locale de l'Eau (voir encadré mentionnant les résultat). Le processus de construction de ces schémas prévoit un second niveau de concertation, celle des citoyens : deux enquêtes publiques prescrites par arrêtés préfectoraux (une par S.A.G.E.) sont réalisées début 2012 dans l'Orne et le Calvados (Cf. cartographie des lieux d'enquête au verso).

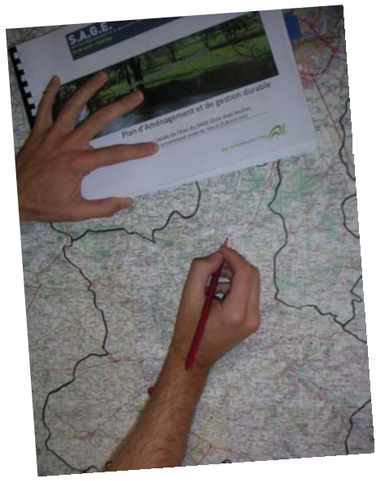

Les projets soumis à enquête publique résultent d'un long processus de concertation au sein des deux Commissions Locales de l'Eau. Ces instances spécifiques impliquent non seulement des représentants des élus locaux, mais aussi des usagers de l'eau et plus généralement des acteurs socio économiques fédérés en association ou les chambres consulaires de l'Orne et du Calvados.

Il a fallu près de 8 ans pour construire les premiers projets, approuvés respectivement le 17 février 2011 et le 25 février 2011 par les Commissions Locales de l'Eau des S.A.G.E. Orne moyenne et Orne aval - Seulles. De cette mobilisation locale, est né un document d'objectifs qui vise principalement la gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, le respect des objectifs réglementaires qui leur sont assignés et la pérennité de leur usage, l'eau potable en premier lieu.

À quoi sert un S.A.G.E. ? Il dresse un constat de l'état de la ressource en eau et du milieu aquatique, recense les usages qui lui sont liés et diagnostique les enjeux territoriaux qui en découlent. Il fixe des objectifs de qualité à atteindre dans un délai donné et contribue ainsi à l'atteinte de l'objectif de bon état des eaux poursuivi par la Directive Cadre sur l'Eau. Il identifie et protège les milieux aquatiques sensibles. Il recommande aux acteurs locaux la mise œuvre d'un plan d'actions de protection de la ressource et de lutte contre les inondations coordonnées pour favoriser l'atteinte des objectifs pour les 6 prochaines années.

Les enjeux de l'eau sont intégrés globalement dans les projets du territoire. Le S.A.G.E. fait l'objet d'un arrêté préfectoral : il a une portée juridique et réglementaire. Les décisions prises par l'État et les collectivités locales (y compris en matière d'urbanisme) doivent être compatibles avec les objectifs du S.A.G.E. pour tout ce qui concerne la gestion et la protection des milieux aquatiques. Ainsi, les S.C.O.T. et à défaut, les P.L.U.. non compatibles devront l'être dans les trois ans suivant la parution de l'arrêté.

Un cabinet d'avocat a été spécialement missionné pour relire et assurer la valeur juridique des 2 projets de S.A.G.E. ; ils ont fait l'objet dans leur rédaction de toute l'attention des services de l'État du Calvados et de l'Orne quant à leur légalité.

Cette enquête publique est un moment important et décisif de la concertation, qui permet à tout citoyen d'apporter sa pierre à l'édifice, avant l'approbation définitive de S.A.G.E. et leur mise en œuvre par arrêté du Préfet.

EN CHIFFRES : 23 et 48 %

Ce sont les pourcentages respectifs pour Orne moyenne et Orne aval-Seulles d'avis formulés suite à la consultation des assemblées entre le 1er avril et le 31 juillet 2011.

Chaque commune, chaque syndicat d'eau, d'assainissement, d'eau potable ou de rivière, chaque Communauté de Communes ou d'Agglomération a été destinataire d'un dossier complet et d'une note de synthèse informative sur les 2 projets de S.A.G.E.. Ces assemblées étaient invitées à exprimer leur avis argumenté sur l'intérêt de ce document et ses incidences.

Ce moment important de la concertation a permet à tout élu local d'apporter sa pierre à l'édifice, avant que le projet soit soumis à enquête publique. Cette consultation a permis de recueillir 154 avis sur le projet de S.A.G.E. Orne aval Seulles et 54 avis sur le projet de S.A.G.E. Orne moyenne. Tout avis non parvenu avant le 31 juillet 2011 a été réputé favorable.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le recueil des avis figurant dans le dossier d'enquête publique et en ligne sur le site internet des S.A.G.E.

Contenu du dossier d'enquête publique

Il est composé d'un rapport de présentation, du plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eaux et des milieux aquatiques, du règlement, d'un programme d'actions, d'un rapport environnemental et du recueil des avis de la consultation des assemblées

Chaque citoyen disposera ainsi d'une information complète sur chaque projet en mairie. Il pourra participer au processus de décision en présentant ses observations et propositions dans un registre d'enquête déposé dans les préfectures, sous préfectures et communes sièges d'enquêtes publiques .

S.A.G.E. Orne moyenne et Orne aval - Seulles et concertation

Une enquête publique pour que chacun apporte sa pierre à l'édifice

Du 1er avril au 31 juillet 2011, les assemblées publiques du territoire ont pu exprimer leur avis argumenté sur l'intérêt et l'incidence des deux projets de S.A.G.E. Orne moyenne et Orne aval - Seulles validés par leur Commission Locale de l'Eau (voir encadré mentionnant les résultat). Le processus de construction de ces schémas prévoit un second niveau de concertation, celle des citoyens : deux enquêtes publiques prescrites par arrêtés préfectoraux (une par S.A.G.E.) sont réalisées début 2012 dans l'Orne et le Calvados (Cf. cartographie des lieux d'enquête au verso).

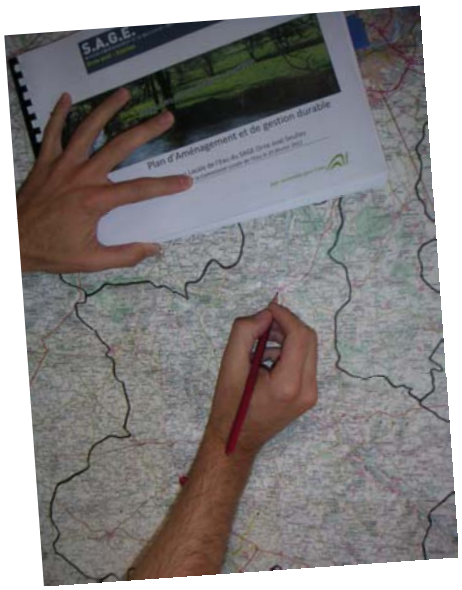

Les projets soumis à enquête publique résultent d'un long processus de concertation au sein des deux Commissions Locales de l'Eau. Ces instances spécifiques impliquent non seulement des représentants des élus locaux, mais aussi des usagers de l'eau et plus généralement des acteurs socio économiques fédérés en association ou les chambres consulaires de l'Orne et du Calvados.

Il a fallu près de 8 ans pour construire les premiers projets, approuvés respectivement le 17 février 2011 et le 25 février 2011 par les Commissions Locales de l'Eau des S.A.G.E. Orne moyenne et Orne aval - Seulles. De cette mobilisation locale, est né un document d'objectifs qui vise principalement la gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, le respect des objectifs réglementaires qui leur sont assignés et la pérennité de leur usage, l'eau potable en premier lieu.

À quoi sert un S.A.G.E. ? Il dresse un constat de l'état de la ressource en eau et du milieu aquatique, recense les usages qui lui sont liés et diagnostique les enjeux territoriaux qui en découlent. Il fixe des objectifs de qualité à atteindre dans un délai donné et contribue ainsi à l'atteinte de l'objectif de bon état des eaux poursuivi par la Directive Cadre sur l'Eau. Il identifie et protège les milieux aquatiques sensibles. Il recommande aux acteurs locaux la mise œuvre d'un plan d'actions de protection de la ressource et de lutte contre les inondations coordonnées pour favoriser l'atteinte des objectifs pour les 6 prochaines années.

Les enjeux de l'eau sont intégrés globalement dans les projets du territoire. Le S.A.G.E. fait l'objet d'un arrêté préfectoral : il a une portée juridique et réglementaire. Les décisions prises par l'État et les collectivités locales (y compris en matière d'urbanisme) doivent être compatibles avec les objectifs du S.A.G.E. pour tout ce qui concerne la gestion et la protection des milieux aquatiques. Ainsi, les S.C.O.T. et à défaut, les P.L.U.. non compatibles devront l'être dans les trois ans suivant la parution de l'arrêté.

Un cabinet d'avocat a été spécialement missionné pour relire et assurer la valeur juridique des 2 projets de S.A.G.E. ; ils ont fait l'objet dans leur rédaction de toute l'attention des services de l'État du Calvados et de l'Orne quant à leur légalité.

Cette enquête publique est un moment important et décisif de la concertation, qui permet à tout citoyen d'apporter sa pierre à l'édifice, avant l'approbation définitive de S.A.G.E. et leur mise en œuvre par arrêté du Préfet.

EN CHIFFRES : 23 et 48 %

Ce sont les pourcentages respectifs pour Orne moyenne et Orne aval-Seulles d'avis formulés suite à la consultation des assemblées entre le 1er avril et le 31 juillet 2011.

Chaque commune, chaque syndicat d'eau, d'assainissement, d'eau potable ou de rivière, chaque Communauté de Communes ou d'Agglomération a été destinataire d'un dossier complet et d'une note de synthèse informative sur les 2 projets de S.A.G.E.. Ces assemblées étaient invitées à exprimer leur avis argumenté sur l'intérêt de ce document et ses incidences.
Ce moment important de la concertation a permet à tout élu local d'apporter sa pierre à l'édifice, avant que le projet soit soumis à enquête publique. Cette consultation a permis de recueillir 154 avis sur le projet de S.A.G.E. Orne aval Seulles et 54 avis sur le projet de S.A.G.E. Orne moyenne. Tout avis non parvenu avant le 31 juillet 2011 a été réputé favorable.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le recueil des avis figurant dans le dossier d'enquête publique et en ligne sur le site internet des S.A.G.E.

Contenu du dossier d'enquête publique

Il est composé d'un rapport de présentation, du plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eaux et des milieux aquatiques, du règlement, d'un programme d'actions, d'un rapport environnemental et du recueil des avis de la consultation des assemblées
Chaque citoyen disposera ainsi d'une information complète sur chaque projet en mairie. Il pourra participer au processus de décision en présentant ses observations et propositions dans un registre d'enquête déposé dans les préfectures, sous préfectures et communes sièges d'enquêtes publiques .

S.A.G.E. ORNE AMONT

Une dynamique de territoire qu'il ne faut pas laisser s'essouffler

© Mairie d'Argentan

L'édito de **Pierre PAVIS**,
Président de la CLE Orne amont

En cette nouvelle année, la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) continue son travail d'élaboration du S.A.G.E. Il s'agit désormais de définir nos objectifs pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, en vue de rédiger notre stratégie d'actions.
C'est sur cette stratégie que nous nous appuierons pour rédiger le S.A.G.E. Orne amont.
En attendant, comme nous nous y sommes engagés lors de la précédente lettre des S.A.G.E., il s'agit pour nous de porter à votre connaissance, les actions et projets en cours sur le territoire.
Ce feuillet témoigne de deux exemples concrets d'actions, bien différents l'un de l'autre, mais visant le même objectif : l'amélioration de la qualité des cours d'eau. Ils sont révélateurs d'une dynamique de territoire qu'il ne faut pas laisser s'essouffler.
Aussi nous espérons pouvoir vous présenter de nombreux autres projets de ce type, dans les numéros à venir.

SAGE - ORNE AMONT
La gestion concertée de l'eau

© IIBO-SAGE Orne amont- STEP de Mortrée décembre 2011

Nouvelle station d'épuration pour la commune de Mortrée

De la difficulté d'élaborer un projet adapté au contexte technique et réglementaire

L'ancienne station d'épuration de la commune de Mortrée, mise en service en 1974, présentait de nombreux dysfonctionnements ne permettant plus un traitement efficace des eaux usées notamment lors des périodes pluvieuses. De ce fait, un diagnostic a été réalisé afin de définir les travaux nécessaires à un bon traitement de la charge polluante. Le diagnostic prévoit, au vue des extensions urbaines, la réalisation d'une nouvelle station de 1 300 EH[1], une extension du réseau sur les secteurs de la Petite Mortrée et Le Marais et la réhabilitation par mise en séparatif d'une partie du réseau. L'ensemble des travaux se fera sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Commune du Pays de Mortrée.

1. Une réponse aux attentes des élus

Avril 2009, une étude préliminaire et un premier avant projet est réalisé par le prestataire. Cette étude répond au désir des élus d'une nouvelle station élaborée sur des principes de traitement écologiques et propose un traitement des effluents par « filtres plantés de roseaux » d'une capacité de 1 200 EH*. Se pose alors la question du rejet des eaux épurées dans le milieu naturel.
Deux solutions sont mises à l'étude :

- Un rejet dans la rivière Thouane ;
- Un traitement tertiaire par fossés d'infiltration

Le bassin de la Thouane est une masse d'eau pour laquelle l'objectif de qualité fixé par la Directive Cadre sur l'Eau et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau est « bon état 2015 ». La Thouane est un cours d'eau qui se caractérise par de faibles débits en période estivale. Un rejet à cette période serait susceptible d'avoir un impact important sur le milieu naturel, compromettant l'atteinte du bon état. C'est pourquoi le choix du traitement par infiltration est retenu, mais devra être et soumis à l'avis d'un expert hydrogéologue.

*Equivalent Habitant

De précieux alliers financiers

Études et travaux ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Mortrée avec l'appui de :

L'Agence de l'eau Seine-Normandie
La réduction des pollutions ponctuelles liées à l'assainissement fait partie des thèmes prioritaires de l'Agence de l'eau. A ce titre, elle participe financièrement aux projets de création ou d'amélioration des stations d'épuration des eaux usées.
Dans le cas de la station de Mortrée, les taux de financement ont été de :

- 50% pour l'étude diagnostic ;
- 40% pour les travaux de la station d'épuration ;
- 35% pour les travaux sur le réseau d'assainissement.

Le Conseil Général de l'Orne
Il apporte une aide financière aux collectivités et à leurs groupements pour réaliser leurs investissements (station d'épuration, réseaux primaires ou de transfert). Ces aides viennent en complément de celles apportées par l'Agence de l'eau. Dans le cas de la station de Mortrée, les taux de financement ont été de :

- 20% pour l'étude diagnostic ;
- 25% pour l'ensemble des travaux.

(Suite page 6)

2. Un rejet obligatoire des eaux issues du traitement, dans les eaux superficielles

Après avis de l'expert, le traitement par fossés d'infiltration est refusé. Mortrée, se trouvant sur la nappe du Bajobathonien, il s'agit de protéger celle-ci de tout risque de pollution, car elle constitue une ressource en eau potable importante et qu'un captage d'eau à proximité pourrait être ré-ouvert à court ou moyen terme.

Le rejet en eau superficielle est donc obligatoire.

Novembre 2009, le prestataire propose un nouvel avant projet, avec un rejet dans le ruisseau du Douit d'Orgueil, affluent de la Thouane. Cette solution confère au ruisseau, qui ne présente pas d'enjeu environnemental majeur, un « rôle tampon » permettant de limiter l'impact du rejet sur la Thouane.

3. Adapter le choix de la filière de traitement aux exigences de traitement du phosphore

Après étude par les services de la police de l'eau, il est demandé de modifier la filière de traitement retenue. En effet, la filière « filtre plantés de roseaux » ne permet pas d'atteindre les normes de traitement du phosphore total (5mg/l).

En février 2010, le prestataire propose donc aux élus, une filière de traitement « biodisque » permettant le traitement du phosphore à moyen ou long terme. Cette solution sera retenue, bien que représentant un surcoût d'environ 100 000 euros

4. Communiquer auprès du grand public

Les travaux ont démarré en mars 2011, pour une mise en service de la station en septembre 2011.

L'expérience de la commune de Mortrée montre la difficulté sur certains secteurs d'allier contraintes urbaines, économiques et écologiques, dans le respect des différentes exigences réglementaires et le surcoût que peuvent générer le respect de ces exigences. Pour Monsieur Richard, maire de la commune : « tous les élus de la Communauté de communes ont avancé dans le même sens et se sont impliqués dans l'aspect environnemental de la démarche. Il est important pour nous de communiquer sur ce qui a été fait, c'est pourquoi, nous souhaitons mettre en place un parcours pédagogique à destination des écoles sur le site de la station».

? **Le saviez-vous ?**

Outre sa participation financière à l'amélioration ou la construction des stations d'épuration, le Conseil général de l'Orne assure également un Service d'Appui Technique au Traitement des Eaux et des Milieux Aquatiques (S.A.T.T.E.M.A.) aux collectivités et à leurs groupements pour l'exploitation de leurs stations d'épuration.

A venir sur le territoire

Prochaine étape pour le S.A.G.E.

L'élaboration du S.A.G.E. se poursuit. La prochaine étape consistera à établir le scénario tendanciel sur le territoire. Ce scénario sera la base de travail de la C.L.E. Il lui permettra de définir ses objectifs et priorités d'action en vue d'arrêter la stratégie du S.A.G.E.

Natura 2000* Haute Vallée de l'Orne, un territoire près de chez vous

Couvrant partiellement 88 communes sur plus de 20 000 hectares le long de l'Orne et de ses affluents, ce site Natura 2000 est désigné du fait de la présence de nombreuses espèces et d'habitats d'intérêt européen, tels que : la loutre, l'écrevisse à pieds blancs, la mulette épaisse, mais aussi certaines prairies de fauche, des herbiers aquatiques, des landes et des boisements très intéressants.

Rappel

- 2009 : réalisation des diagnostics écologiques et socio-économiques visant à identifier les atouts et contraintes du territoire ;
- 2010 : amendement du diagnostic et des orientations de gestion par 4 groupes de travail regroupant les acteurs majeurs du territoire (exploitants agricoles et forestiers, ...) ;
- 2011 : validation du diagnostic et élaboration de contrats agricoles ou M.A.E.t.**

Ce qu'il faut retenir

- La présence des différentes espèces et milieux est confirmée avec un état de conservation variable ;
- La qualité de l'eau, malgré une amélioration continue depuis 10 ans, est encore en demi teinte : les concentrations en nitrates sont toujours trop élevées, mais les concentrations en phosphore restent faibles ;
- Les berges des cours d'eau ne sont pas entretenues sauf sur les secteurs suivis par les techniciens de rivière ;
- De nombreux ouvrages hydrauliques limitent le déplacement des espèces et le transit des sédiments ;
- Des espèces invasives menacent l'équilibre écologique du site ;
- La déprise agricole met en péril certains habitats d'intérêt européen.

Prochaines étapes

Il s'agit désormais de définir les mesures de gestion : animation, contrat de gestion et charte Natura 2000. Ces mesures devront permettre de maintenir ou d'améliorer l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt européen. A cet effet, différents groupes de travail se réuniront début 2012. Le printemps prochain verra donc la validation des ces mesures et la possibilité de souscrire des M.A.E.t. par les exploitants désireux de s'engager dans la démarche.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter Marie DEVILLE, chargée de mission Natura 2000

C.P.I.E. des Collines Normandes
61 100 Ségrie Fontaine
Tel. 02.33.96.69.94 - mail : m.deville@cpie61.fr
Ou consulter le site internet dédié :
Http://hautevalleeorne.n2000.fr/

*Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels qui a pour objectif de préserver la biodiversité tout en maintenant les activités humaines. En France, avec plus de 1 700 sites, Natura 2000 couvre environ 12,4% du territoire terrestre et concerne plusieurs millions de personnes.
**Mesure Agro Environnementale territorialisée

Rédaction de ce feuillet : Marion Vécrin

S.A.G.E. ORNE MOYENNE

« L'urgence d'une situation ponctuelle ne doit pas occulter la vision globale et prospective »

L'édito de **Pascal ALLIZARD**,
Président de la CLE Orne moyenne

Eau potable, milieu, sécheresse, **un équilibre à maintenir ou retrouver.**

Les températures estivales de ce printemps 2011 ont ravivé le spectre des sécheresses et canicules passées. Le déficit hydrique de certains cours d'eau, si tôt dans l'année a réamorcé les angoisses des usagers. La gestion des débits d'étiage est une problématique majeure du territoire du S.A.G.E. Orne moyenne, notamment sur le secteur du bocage flérien où les besoins sont importants, mais les ressources rares et vulnérables. Les activités nautiques du cours de l'Orne ne sont pas sans craindre l'interdiction ponctuelle de leur pratique en période estivale. Et nous restons tous vigilants au respect de la vie aquatique dans ces situations de forte vulnérabilité. Nos territoires doivent vivre et se développer avec les ressources et les milieux dont ils disposent, sans les dégrader. Chaque territoire n'est pas égal devant l'équilibre à maintenir ou à retrouver. Pour chaque situation, les solutions d'alimentation et de partage des ressources doivent être mesurées à long terme et calibrée à la hauteur des enjeux socio économiques, environnementaux et de biodiversité locaux.

Lorsque l'eau manque, les usagers attendent des pouvoirs publics qu'ils mobilisent rapidement des ressources supplémentaires par de nouveaux captages ou de nouvelles retenues. L'usage devient alors la première priorité, les solutions rapides ont tendance à être privilégiées. Pour autant, l'urgence d'une situation ponctuelle ne doit pas occulter la vision globale et le sens d'une politique réfléchie sur le long terme. Capter plus d'eau coûte cher, ralentir les écoulements déséquilibre les rivières alors que la prévention des pollutions diffuses progresse mais n'est pas encore parfaite. D'autres solutions moins immédiates, mais néanmoins efficaces existent pour retenir l'eau, elles doivent être approfondies et développées. Par exemple, la restauration et la valorisation des zones humides contribuent à prévenir les tensions à l'étiage, comme à réguler les périodes de crues.

Le printemps 2011 a su nous rappeler combien le projet de S.A.G.E. Orne moyenne, si complexe soit-il, est un document essentiel pour l'avenir. En intégrant les objectifs du schéma dans nos projets d'aménagement et nos documents d'urbanisme, nous garantirons un développement raisonné et responsable de nos territoires, adapté aux ressources dont nous disposons. La protection de la qualité de l'eau compte parmi les principaux objectifs à atteindre, mais d'autres chantiers plus novateurs sont aussi à engager avec chaque habitant : des travaux, une gestion adaptée certes, mais aussi de l'information et de la pédagogie pour que chacun comprenne par exemple qu'il devient urgent, même en Normandie, de développer toutes formes d'économie d'eau, de protéger les dernières zones humides, de les restaurer et de les gérer.

SAGE - ORNE MOYENNE
La gestion concertée de l'eau

Les périodes de sécheresse précoces sont l'occasion de souligner la valeur agricole des zones humides. Grâce à leur capacité de stockage de l'eau, marais, tourbières et prairies humides continuent d'offrir une ressource fourragère malgré un contexte général de déficit hydrique.

TERRITOIRE EN PROJET

GOUVERNANCE

Les gestionnaires des cours d'eau comptent 2 nouveaux maîtres d'ouvrage publics. Les Communauté de Communes de la Suisse Normande et la du Pays de Condé et de la Druance "Condé Intercom", projettent de restaurer les cours d'eau de leur territoire (Orne et Druance).

CONSERVATION

9 mesures agri environnementales territorialisées sont proposées aux agriculteurs du bassin de la Druance (site Natura 2000) depuis 2007 pour maintenir l'élevage extensif et lutter contre le lessivage et le ruissellement. A raison de 10 à 15 nouveaux dossiers par an, le bilan d'étape présenté par le Sous Préfet de Vire au Comité de Pilotage réuni le 5 juillet dernier à Condé-sur-Noireau témoigne du bon enclenchement de la démarche : 41% des agriculteurs (exclusivement des éleveurs) de la zone sont impliqués pour presque 1 000 hectares et 27% de la surface agricole utile. Une bonne nouvelle pour les l'écrevisses à pieds blancs, le chabot et la lamproie de Planer.

Contact : CPIE des collines normandes

Aurore DUVAL : 02 33 96 69 92, chargée de mission Natura 2000

AMENAGEMENT

Découverte de la vallée de l'Orne : à vos vélos !

Le Conseil Général du Calvados réalisera une Voie Verte le long de l'Orne entre Caen et Condé-sur-Noireau par l'ancienne voie ferrée Caen – Flers. La 1ère tranche de travaux reliera Grimbosq à Caen dès l'été 2012 sur 15 km.

Contact : Conseil Général du Calvados,

Elie DAGUET : 02 31 57 14 91

PROTECTION

Un arrêté préfectoral, en date du 26 octobre 2011, protège les différents milieux de vie (ou biotopes) du ruisseau du Vingt Bec (affluent de l'Orne) nécessaires au cycle de développement du Saumon atlantique, de la Truite de mer, de la Truite Fario et de l'écrevisse à pieds blancs. La zone couvre 2 115 hectares (communes de Hamars, Campandré-Valcongrain, Bonnemaison, Curcy-sur-Orne et Saint-Martin-de-Sallen).

Contact : Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados - Service eau et biodiversité,

Sylvie LE VILLAIN : 02 31 43 1614

S.A.G.E. ORNE MOYENNE

Quand l'effacement du barrage de Pontécoulant (à gauche) est à l'étude sur la Druance, on reconstruit celui de la retenue de Landisacq sur la Visance (à droite). La gestion des barrages se fait au cas par cas.

Des barrages disparaissent, d'autres pas.

Il n'est pas toujours simple de décrypter et d'expliquer les décisions locales.

De la continuité écologique des rivières aux enjeux d'alimentation en eau potable, de production hydro électrique, de loisirs, les paramètres influençant la gestion des ouvrages hydrauliques sont multiples (voir lettre des S.A.G.E. n°11). Pour gérer les contradictions autour d'un ouvrage hydraulique, il n'existe pas de solution unique et reproductible.

Les stratégies de gestion diffèrent selon les enjeux locaux. L'actualité du bassin du Noireau illustre cette logique de cas par cas. L'effacement du barrage de Pontécoulant sur la Druance est à l'étude, alors que le barrage de la Visance à Landisacq est en reconstruction. Comment comprendre des décisions si proches géographiquement et techniquement si éloignées ?

Explication des enjeux et des contraintes.

La retenue de Pontécoulant n'a plus sa vocation d'alimentation en eau potable de Condé-sur-Noireau (5 600 habitants). Cette ressource a été remplacée par des prélèvements d'eaux souterraines, moins vulnérables aux pollutions et en quantité suffisante pour répondre aux besoin de la ville et de son secteur rural (environ 2000 m^3 par jour). La retenue est passé de 200 000 m^3 à 30 000 m^3 de réserve d'eau sous l'effet d'un comblement naturel ; elle n'a pas d'utilité en cas de crues. Elle perturbe néanmoins l'écologie et la biodiversité de la Druance, reconnue d'intérêt écologique européen et inscrit au réseau Natura 2000.

La retenue de Landisacq est stratégique pour la ville de Flers (30 000 habitants) et sa région. Les besoins en eau sont plus importants (5 500 m^3 par jour). Cette ressource est vulnérable aux flux de pollution, mais les acteurs locaux ne peuvent s'en priver : le bocage flérien est en tête de bassin versant granitique qui ne retient pas l'eau. Les eaux souterraines y sont rares et peu mobilisables. Dans ce contexte, comment se passer de la retenue de Landisacq ? Cette dernière information est capitale dans la compréhension et l'acceptation locale des deux projets. Le déséquilibre territorial entre les besoins et les ressources disponibles impose aux décideurs une valorisation optimale des ressources existantes.

TEMOIGNAGE

Paul CHANDELIER

Président de la CDC de la Suisse Normande

*« **En tant qu'élu, je ne peux pas mettre en œuvre des politiques systématiques**. Pour supprimer, aménager, préserver des ouvrages hydrauliques, il faut statuer au cas par cas et en concertation. Une politique différenciée par ouvrage, par secteur est incontournable. L'essentiel est d'être guidé par des objectifs clairs, fédérateurs et compris. Ce fut le sens majeur de notre travail en Commission Locale de l'Eau. Le résultat nous est précieux en Suisse Normande.*

***Le diagnostic global des incidences est essentiel** à la décision du maintien ou de la suppression d'un barrage. On n'imagine pas la complexité des études préalables qui combinent des aspects juridiques, hydrauliques, de morphologie fluviale, de génie civil, d'hydrobiologie, d'économie, de paysage, de sociologie,de tourisme et j'en oublie. Couler du béton, terrasser dans une rivière est aussi compliqué que de lui redonner sa dynamique d'origine.*

***Quelque soit l'option, elle génère toujours de la frustration** surtout si elle n'est pas ou mal expliquée aux partenaires et aux citoyens. La meilleure clé d'entrée n'est pas forcément celle des objectifs réglementaires à atteindre, même s'ils sont à l'essence de nos projets. Je me sens la responsabilité de faire passer des messages compréhensibles, ce qui implique du dialogue, de la concertation, de la pédagogie, de la transparence, du temps et de la souplesse, quelque soit l'intervention. Les collectivités ont besoin d'appui dans l'animation de ces projets».*

Graphisme : www.aprim-caen.fr–Rédaction, conception et propos recueillis : Virginie MOREAU

S.A.G.E. ORNE AVAL SEULLES

« L'idée selon laquelle l'urbanisation, la biodiversité des rivières et des zones humides sont incompatibles est obsolète»

L'édito de **Xavier LEBRUN**,
Président de la CLE Orne aval-Seulles
Biodiversité aquatique,
pas de temps à perdre !

La biodiversité en milieu urbain a longtemps été considérée comme trop réduite, voire dégradée pour que l'on s'y intéresse. Mais les temps changent, les esprits et dans leur sillage, la connaissance scientifique évoluent. Les politiques publiques embrayent le pas. C'est non sans étonnement que l'on intègre désormais que les jardins, les parcs, les berges de rivières et les zones humides qui peuvent subsister en milieu urbain ont un fort potentiel et révèlent même parfois une biodiversité remarquable, au moins par ses capacités d'adaptation.

Si le béton a toujours radicalement contrôlé la nature aquatique, les enjeux de cadre de vie, de qualité d'eau et de prévention des inondations incitent désormais à la préserver et à la valoriser. Pour autant, l'urbanisation reste un facteur indéniable d'appauvrissement de la biodiversité aquatique. L'imperméabilisation du sol, le recours aux herbicides, la surfertilisation et les plantes exotiques ont rendu la vie difficile a la faune et a la flore.

Le territoire du S.A.G.E. Orne aval-Seulles est marqué par un fort niveau d'urbanisation en quête permanente d'extension. Combiné à une emprise importante des milieux aquatiques, d'autant plus diversifiés qu'ils assurent la transition entre le continent et la mer, on mesure le chemin à parcourir pour que la rivière ne soit plus uniquement une contrainte d'aménagement ou un point de rejet.

Sous la pression des pouvoirs publics, la planification urbaine intègre la qualité et la diversité des milieux aquatiques de manière croissante, et plus marquée sur les territoires de S.A.G.E. ; à l'heure de la préservation des trames verte et bleue, elle pousse les décideurs à s'interroger sur l'impact de leurs stratégies d'aménagement et les incitent à trouver des solutions de conciliation voire des synergies avec la biodiversité aquatique.

A la ville comme à la campagne, la boite à outils est à notre disposition, de la réglementation à la contractualisation en passant par la maîtrise foncière. Les collectivités locales sont à pied d'oeuvre avec leurs compétences et leurs moyens. On touche là les limites de l'ambition : serons-nous capable d'établir de nouvelles formes de gouvernance équilibrées entre l'État et les collectivités, de mobiliser des moyens supplémentaires pour travailler spécifiquement sur cette biodiversité ? Pour enrayer la dégradation, inverser la tendance et respecter les engagements notamment vis-à-vis de la directive cadre sur l'eau, le choix des alternatives ne nous est pas donné : la réponse est oui. Si le S.A.G.E. vit ses derniers mois en l'état de projet, le chantier semble à peine ouvert. Très chers membres de la Commission Locale de l'Eau, continuons d'avancer !

Caen, réservoir de biodiversité aquatique ?
Avec l'Orne dans la ville, le potentiel et les marges de valorisation dans les projets d'aménagement ou de réaménagement sont fortes.

TERRITOIRE EN PROJET

GESTION

Des espaces publics plus respectueux de l'environnement, variés et vivants, c'est possible et souhaitable. Le recours systématique à l'utilisation de produits phytosanitaires a des incidences dommageables sur les ressources en eau, la santé et l'environnement. Conscientes de ces problématiques, des communes adoptent une gestion différenciées et raisonnée des espaces publics. Elles sont conseillées par la FREDON et aidées financièrement par l'Agence de l'Eau, le conseil général et le syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Caen RES'EAU sur son territoire.

Contact : Laurence MORIN : 02 31 46 96 51 - laurence.morin@wanadoo.fr

CONSERVATION

Zoom sur les tourbières de tête de bassin versant de la Seulles. Depuis juin 2011, le périmètre d'un espace naturel sensible (zone de préemption) est créé sur 35 hectares de tourbières actives à sphaignes et de landes sur la commune de JURQUES. Le conseil général est désormais acquéreur prioritaire sur les ventes à venir de parcelles situées sur ce site.

Une occasion pour le département de faire connaître au public et de préserver par une gestion conservatoire un chapelet de petites zones humides exceptionnelles, puisque seulement 2 stations de ce type sont identifiées dans le Calvados.

Contact : Conseil général du Calvados
Delphine BOUTARD : 02 31 57 15 67

AMENAGEMENT

Transmanche : mesures compensatoires à l'extension du terminal à Ouistreham. Les travaux d'extension du terminal qui accueille le trafic transmanche France - Angleterre ont démarré début 2011 sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte Ports Normands Associés (PNA). Aux 10 hectares d'installations existantes, s'ajouteront 4,2 hectares de terre-pleins supplémentaires en partie gagnés sur la mer. Pour compenser l'artificialisation d'une portion de mer, des mesures compensatoires seront réalisées à Sallenelles : PNA contribuera à dépoldériser des terrains (dits « terrains François ») anthropisés par le passé.

Contact : Ports Normands Associés,
Philippe HUBERT : 02 31 53 64 52

L'estuaire de l'Orne est le siège de nombreuses activités sportives et de loisirs. Désormais, les manifestations devront préalablement évaluer leur incidence et impacts sur le site Natura 2000.

RETOUR D'EXPERIENCE

Activités et site Natura 2000 « Estuaire de l'Orne »

Prendre en compte la faune sauvage et ses milieux dans l'organisation des activités touristiques, de loisirs et de sports de nature

Natura 2000 incite les acteurs locaux à adapter volontairement leur pratique pour préserver la diversité biologique. L'estuaire de l'Orne est un site Natura 2000 depuis 2005 : de nombreux regroupements d'oiseaux en migration et en hivernage y sont présents. Un récent travail de suivi a montré en 2010 une fréquentation du site qui peut être très importante, difficilement conciliable avec des conditions de quiétude satisfaisantes pour les oiseaux. Romain Vial est chargé d'animer la démarche Natura 2000 sur le site « Estuaire de l'Orne ». Il témoigne des enjeux liés au partage de l'espace pour prévenir la pression de « dérangement » dans le cadre d'une démarche locale privilégiant la concertation.

Entretien avec
Romain Vial
Chargé de mission Natura 2000 - Conservatoire du Littoral

De nombreux sports et loisirs sont pratiqués dans l'estuaire de l'Orne, or c'est aussi le lieu de reproduction et de migration de multiples espèces d'oiseaux. Comment partager cet espace ?

L'enjeu est d'autant plus important que la demande sociale de loisirs s'amplifie. Une première réunion a été organisée en juin dernier avec l'ensemble des professionnels, les responsables de clubs et des services municipaux locaux. Ce fut l'occasion de partager ensemble l'état des enjeux de biodiversité et d'usages de l'estuaire, et de présenter le volet opérationnel du document d'objectifs du site (voir encadré). Pour lever les inquiétudes, il faut expliquer clairement et en toute honnêteté le sens de la démarche de conservation. Les acteurs sont encore sur la réserve, ce qui est normal, mais la dynamique prendra si l'on maintient l'animation, l'explication et surtout que l'on écoute comment chacun peut envisager de prendre en compte les enjeux de protection dans sa pratique.

Concrètement, comment assurer la tranquillité des oiseaux ? Par des interdictions d'accès à certaines zones ?

Nous disposons d'une bonne connaissance du fonctionnement ornithologique de l'estuaire, il est suivi depuis de nombreuses années. On pourrait aisément définir une ou plusieurs zones de tranquillité couvrant un ensemble d'habitats naturels au rôle majeur pour la biodiversité. La protection pourrait alors se traduire par la pose de bouées anti débarquement. Mais les meilleures solutions seront trouvées dans l'échange avec les usagers. Un travail collectif est indispensable, on patinera si des solutions toutes faites sont imposées. Pour convaincre que l'adaptation des pratiques est possible, nous pourrons d'abord tester des pistes d'actions exemplaires sur un banc où les passages cumulés sont importants. Dans l'estuaire, nous bénéficions du retour d'expérience du Syndicat Mixte Calvados-Littoral et de son opération de sauvegarde des sites de ponte du Gravelot à collier interrompu, sur la plage de Merville-Franceville. Le nid de ce petit oiseau se trouve au sol en période touristique. Ses oeufs ont la couleur du sable, ils sont écrasés par les engins motorisés qui entretiennent la plage, par le piétinement des promeneurs ou des pratiquants de loisirs nautiques. Le Syndicat réalise une communication ciblée et ménage des zones de tranquillité sur la plage en formalisant des enclos en période stratégique.

Donc vous devrez miser sur des relais locaux de l'information ?

C'est tout à fait vrai. Le meilleur atout pour la tranquillité du site, c'est que chaque usager ait conscience que l'estuaire est un milieu naturel exceptionnellement riche mais sensible et fragile. Il faudra donc renforcer l'information, la sensibilisation des professionnels, des plaisanciers, des pêcheurs à pied et du grand public en général ainsi que développer des mesures de suivi régulier. Le document d'objectifs prévoit en priorité la création d'un observatoire de la fréquentation, pour à la fois objectiver cette fréquentation et alimenter les discussions. Le Conservatoire anime déjà un tel outil sur les Îles Chausey. Mais on commence tout juste à mettre en place les échanges, à s'interroger collectivement sur l'Orne. Le chantier est engagé, les solutions seront issues de la concertation après que nous les aurons testées.

Conservatoire du littoral

Document d'objectifs (Docob) en passe d'être approuvé

Un comité de pilotage associe largement les acteurs du site dans la définition des enjeux et réponses à apporter pour préserver l'estuaire de l'Orne. Le Docob a été validé fin 2011. L'atteinte des objectifs sera évaluée régulièrement pour réajuster si nécessaire les mesures préconisées.

Contact : Conservatoire du littoral, Délégation de Normandie : 02 31 15 30 90

Graphisme : www.aprim-caen.fr–Rédaction, conception et propos recueillis : Virginie MOREAU